

**Interpellation de Monsieur Michaël Loriaux, conseiller communal, aux membres du
collège des Bourgmestre et échevins de la commune de Woluwe-Saint-Lambert**

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

CONCERNE : l'abattage prévu par Bruxelles Environnement sur le site du Val d'Or

Après avoir procédé à l'abattage et l'élagage sauvage sur le site Natura 2000 du bois de Vellemolen durant le mois d'octobre 2018, et à l'abattage des 26 peupliers le long du Boulevard de la Woluwe, il me revient que Bruxelles Environnement aurait déposé une nouvelle demande de permis d'environnement afin de procéder à l'abattage et à l'élagage d'arbre situés sur le site du Val d'Or.

En conséquence, Mesdames et Messieurs les membres du collège de Woluwe-Saint-Lambert pourraient-ils me faire savoir :

- Où ces arbres sont-ils situés ?
- Quelles sont les justifications avancées par Bruxelles Environnement pour demander l'abattage de ces arbres ?
- Cette nouvelle demande de permis s'inscrit-elle toujours dans une politique de conservation des espaces verts de notre commune ?
- Quelle est l'attitude de la commune face à cette demande introductive de permis d'environnement ?

Je vous en remercie.